



Séance d'un tribunal chinois. — Dessin de Vaumort d'après une estampe chinoise.

## RELATION DE VOYAGE DE SHANG-HAI A MOSCOU, PAR PÉKIN, LA MONGOLIE ET LA RUSSIE ASIATIQUE,

RÉDIGÉE D'APRÈS LES NOTES DE M. DE BOURBOULON, MINISTRE DE FRANCE EN CHINE, ET DE MME DE BOURBOULON,  
PAR M. A. POUSSIELGUE<sup>1</sup>.

1859-1862. — TEXTE ET DESSINS INÉDITS.

### LA JUSTICE ET LA POLICE (suite).

Scènes du prétoire de justice à Tien-tsin. — La bastonnade. — Voleur condamné au supplice de la *cangue*, nourri par sa femme. — Les juges, le bourreau et les officiers de justice. — La police de Pékin. — Les mendiants. — La maison aux plumes de poule. — Les incendies. — Pompes et pompiers, etc.

Nous avons parlé avec assez de détails, dans le chapitre précédent, du système de la pénalité chinoise. Nous croyons convenable d'épargner aux lecteurs l'énumération des supplices dont l'ancienne législation menaçait les coupables, et dont les représentations plastiques, étalées dans les prétoires, suffirent pour révéler aux générations actuelles la sévérité impitoyable et l'épouvantable recherche de cruauté de leurs ancêtres (voy. p. 68). Au lieu de nous appesantir sur ce sujet

1. Voy. t. IX, p. 81, 97, 113; t. X, p. 33 et 49.

2. La secte du Nénufar blanc qui s'est formée dans le Pe-tche-li,

X. — 239<sup>e</sup> LIV.

nous préférons puiser dans les souvenirs de M. Trèves le récit *de visu* d'une cause et d'un jugement modernes.

« .... Les environs de *Tien-tsin* étaient infestés depuis quelque temps par de nombreuses bandes de voleurs affiliés à la secte du « Nénufar blanc »<sup>2</sup>. *Tchoung-heou*, le gouverneur de la ville, ayant reçu de Pékin l'ordre d'agir énergiquement pour rétablir la sécurité, a envoyé des détachements de soldats, qui ont ramassé indistinctement dans les villages suspects tous les individus qui

dans le Kan-sou et dans tout le nord-ouest, entretient des rapports avec les rebelles du sud. Les dernières nouvelles venues de Chine

leur sont tombés sous la main. Il doit y avoir beaucoup d'innocents parmi ces malheureux; ou du moins, la plupart ne sont coupables que de connivence avec les voleurs. Quelques mendiants sans aveu ont été aussi arrêtés dans la ville. Le gouverneur a tenu de grandes assises; les coupables ont été jugés sommairement : quelques-uns ont eu la tête tranchée, beaucoup ont été condamnés à la cangue, mais aucun de ceux qui ont été arrêtés n'a échappé aux coups de bâton. Ces exécutions ont répandu la terreur; les vols et les attaques à main armée ont presque cessé, et, quoique quelques innocents aient payé pour les coupables, *Tchoung-heou* a pu se vanter hautement auprès du gouvernement de Pékin d'avoir fait son devoir.

« J'ai eu la curiosité d'assister à une des dernières séances de justice, et, sur ma demande, une place m'a été réservée d'où je pouvais voir sans être vu.

« Le prétoire n'a rien de remarquable au point de

vue architectural. Il est défendu par un grand mur de clôture presque aussi élevé que l'édifice principal. La première cour d'entrée est entourée de bâtiments qui servent de prisons; on y remarque des loges basses, grillées avec d'énormes barreaux en bambou, où on renferme les prisonniers pendant la nuit. Dans cette cour gisaient accroupis en plein soleil une foule de malheureux aux membres décharnés, à la face livide, et recouverts à peine de quelques sordides haillons. Les uns étaient attachés par le pied à une chaîne de fer rivée à un cône en fonte d'un poids tel qu'ils ne pouvaient le changer de place, et ils tournaient autour comme des bêtes fauves, dans un rayon de quelques pieds; d'autres avaient les jambes et les bras entravés, et ne pouvaient marcher qu'en faisant des petits sauts saccadés et très-douloureux, à en juger par la contraction de leurs muscles. Un de ces condamnés avait la main et le pied droits retenus par une planche en bois haute à peine de quel-



Voleur conduit et fustigé par des agents de police. — Dessin de Janet Lange d'après une planche chinoise

ques décimètres; un soldat de police le tirait en avant par une chaîne de fer attachée à un lourd collier qui emprisonnait son cou, tandis qu'un autre bourreau le fustigeait par derrière pour le faire avancer. Le malheureux se traînait avec peine sur sa jambe restée libre, le corps courbé en deux, dans la position la plus pénible. Dans un coin de la cour, d'autres prisonniers subissaient leur condamnation à la cangue et à la cage. J'y remarquai une scène touchante : un voleur était enterré tout vivant dans une cage de bois. Qu'on se figure un lourd cuvier renversé sous lequel on fait accroupir un être humain, après avoir fait passer sa tête et ses mains dans des trous ronds tellement étroits qu'il ne peut ni les remuer ni les retirer. La cage de bois pèse sur ses épaules; quelque mouvement qu'il fasse, il faut qu'il la

annoncent que cette insurrection, fomentée en partie par les musulmans, s'est rendue extrêmement redoutable et a été sur le point de s'emparer de la ville de Tien-tsin.

traîne avec lui. Quand il veut se reposer, il doit s'accroupir sur les genoux dans la posture la plus fatigante; quand il veut faire de l'exercice, il peut à peine soulever cette lourde machine. On recule d'effroi en songeant à ce que doit être l'existence d'un homme condamné à un mois d'un pareil supplice. Cet infortuné ne pouvant ni manger ni boire, sa femme s'était chargée de ce soin : elle était debout près de la cage, et tirait d'un panier qu'elle avait apporté quelques grains de riz et de petits morceaux de porc qu'elle lui faisait avaler avec des bâtonnets; elle essuyait de temps en temps avec un vieux morceau d'étoffe la figure livide de son mari qui ruisselait de sueur, tandis que son petit enfant, qu'elle portait attaché par une courroie sur son dos, souriait dans son ignorance de la douleur, et jouait avec les boucles de la chevelure flottante de sa mère. Ce spectacle me vivement ému, et j'ai pressé le pas pour ne pas céder à la tentation de me révolter contre ces atrocités.

des neuf portes. Il a sous ses ordres plusieurs brigades de soldats de police et des *ti-pao*, veilleurs de nuit chargés individuellement de la surveillance d'un certain nombre de maisons. Les soldats de police, distribués par escouades dans de nombreux corps de garde, font des patrouilles toute la nuit et maintiennent le bon ordre dans la journée. Ils portent un double sabre, une pique et un fouet dont ils ne ménagent pas l'usage. Les *ti-pao* veillent chacun dans leur quartier, où ils signalent leur présence aux commandants des patrouilles en agitant la crécelle qu'ils portent à leur ceinture. Comme ils sont responsables des vols, incendies ou accidents qui ont lieu dans leur circonscription, toute

négligence de leur part est sévèrement punie. Pe une fête donnée par le consul de France à *Tien-ts* vola les ifs qui illuminaient la porte d'honneur. *pao* fut mandé et reçut l'ordre d'avoir à livrer les vols dans le délai de trois jours, sous peine de recevoir même la bastonnade ; au temps voulu, ce pauvre homme qui n'avait pu mettre la main sur les coupables, ajouta sur son dos au consulat deux ifs tout neufs qu'il fit faire à ses frais, et dont la peinture noire n'était pas encore sèche. On conçoit que les conséquences de cette responsabilité poussée aussi loin sont de nature à doubler le zèle des veilleurs de nuit.

Les portes de Pékin sont fermées tous les soi



Supplice du dépeçement — Dessin de Janet Lange d'après une peinture chinoise du temps des Mings.

couvre-feu : il est difficile alors de circuler dans les rues de la ville ; la police, qui proscriit toutes les réunions nocturnes, a le droit de vous demander où vous allez, et de vous arrêter si vous n'avez pas une bonne raison à donner. D'ailleurs, les barrières à claire-voie qui isolent chaque quartier étant closes, les *ti-pao* qui les gardent ne les ouvrent, comme nous l'avons dit, qu'à prix d'argent. « La nuit est faite pour dormir. » Cet axiome des philosophes chinois est rigoureusement appliqué dans l'ordre administratif. Aussi les mandarins, comme les plus infimes artisans, se lèvent-ils à la pointe du jour.

Le service de la voirie laisse beaucoup à désirer à Pékin : les rues sont pleines d'immondices, et le moindre vent y soulève des nuages de poussière. Il n'y a pas

de balayeurs, ni d'arrosage public ; mais les particuliers sont tenus, sous peine de bastonnade, d'arroser l'avant de leurs portes.

Deux choses sont excessivement incommodes dans la capitale de la Chine : les mendiants et les incurables.

Au matin la ville est envahie en quelques minutes par des bandes d'aveugles, de manchots, de boiteux, de paralytiques, de lépreux, d'épileptiques, qui, s'échappant avec le premier rayon de soleil, se réfugient dans les passages étroits où la police les confine pendant la nuit, et qui, pendus dans les plus beaux quartiers, aux portes des palais dont ils assourdissent les maîtres, font de l'importunité de leurs prières et la vivacité de leurs supplications. Loin d'être interdite, la mendicité